CONVENTION THÉMATIQUE

UNE RÉPUBLIQUE FERME, UNE FRANCE APAISÉE.

26
05
25

LE CAMP DE L'ESPOIR

RENAISSANCE
FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

SOMMAIRE

01

SÉCURITÉ — **8**
DISSUADER PLUS ET PRÉVENIR MIEUX POUR ARRÊTER DE SUBIR LA DÉLINQUANCE

02

JUSTICE — **28**
RESTAURER LA CONFIANCE, STOPPER LA RÉCIDIVE, RÉINSÉRER PAR LE TRAVAIL

03

IMMIGRATION — **48**
LE TRAVAIL, CONDITION DE L'IMMIGRATION COMME DE L'INTÉGRATION

04

VALEURS RÉPUBLICAINES — **56**
DONNER À LA RÉPUBLIQUE LES ARMES POUR SE DÉFENDRE, COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS

SOMMAIRE

ÉDITO

En prenant la tête de Renaissance en décembre dernier, j'ai immédiatement tenu à lancer le chantier qui me semblait le plus fondamental : celui de notre réarmement idéologique.

Nous devons renouer avec notre esprit d'audace et d'innovation. Nous devons redevenir, enfin, le centre des débats et le point de ralliement de toutes celles et ceux qui veulent renverser la table. De toutes celles et ceux qui veulent agir, maintenant, bâtir un projet de changement profond et préparer l'avenir du pays.

C'est pourquoi, j'ai décidé de lancer trois premières conventions thématiques : une sur le respect de l'autorité, de nos règles et de nos frontières, une sur notre nouveau modèle économique et social et une sur la transition écologique.

Depuis le début de l'année, sous l'égide de notre Secrétaire général délégué aux Idées, David Amiel, les travaux se sont lancés, organisés, structurés.
Plus d'une centaine d'audition ont déjà été menées, avec des élus, des experts, des chercheurs, des professionnels du terrain, des représentants syndicaux ou encore les associations d'élus.
Notre but : consulter largement, y compris celles et ceux qui ne pensent pas comme nous. Regarder les problèmes en face et aller chercher les bonnes solutions, partout où elles se trouvent. C'est ça, le dépassement en action.

Au sein du parti aussi, nous avons fait le choix du collectif : plus de 2500 contributions de militants ont été reçues, plus de 150 réunions ont été organisées à travers toute la France pour débattre, et nos parlementaires, le bureau exécutif et le Conseil national du parti ont été consultés.
Chacun a pu s'exprimer. Jamais une réflexion n'avait été menée de manière aussi collégiale au sein du parti et je tiens à remercier Laure Miller et Renaud Muselier, d'avoir accepté de piloter les travaux de cette première convention.
A remercier Violette Spillebout, Lionel Royer-Perreaut, Rachel-Flore Pardo, Jean Terlier, Mathieu Lefèvre et Nadia Hai, d'avoir accepté de piloter les groupes de travail de cette convention.

Pour nos premières propositions, nous avons choisi de nous pencher sur les travaux de notre convention consacrée au respect de l'autorité, de nos lois et de nos frontières.

Ce choix n'est pas anodin. Ces défis sont le quotidien des Français.

Ils sont la garantie d'une vie apaisée et la condition d'une confiance dans l'avenir.
Ils sont le fondement de leur confiance dans la puissance de l'État et de notre capacité à agir.

En 8 ans, beaucoup de choses ont été accomplies. Des lois importantes ont été votées pour mieux lutter contre le séparatisme et l'immigration irrégulière. Des moyens sans précédent ont été accordés à nos forces de l'ordre, à notre Justice, à nos services de renseignement. Le recrutement de 18500 policiers et gendarmes supplémentaires a été lancé, l'ouverture de près de 250 brigades de gendarmerie entamée.

Cependant, et nous le voyons chaque jour dans nos communes et à travers les témoignages des Français : le compte n'y est pas. La délinquance ne cesse de muter et les délinquants conservent encore trop souvent un temps d'avance sur nous. La Justice est encore trop lente et la confiance de nos concitoyens est ébranlée. Le contrôle de nos frontières reste un défi. Enfin, dans certains territoires, l'entrisme islamiste et le séparatisme continuent à progresser, comme autant de bombes à retardement.

Alors, nous avons besoin d'audace, d'innovation. Nous avons besoin d'un changement profond. Surtout, nous avons besoin de mettre fin à une culture politique française en matière régalienne : des discours tapageurs, peu suivis d'effets, qui ne font que renforcer le sentiment d'impuissance. Et c'est ce que proposent aujourd'hui les responsables de cette convention.

Dans chaque domaine, ils proposent un discours de vérité et avancent des propositions fermes et justes pour reprendre le contrôle. Pour la sécurité de chaque Français, l'efficacité de notre Justice, le respect de nos frontières et l'intransigeance pour les valeurs de la République.

Adaptation à la révolution technologique, rénovation de l'organisation de nos forces de l'ordre, réforme de la structure de la politique d'immigration, modernisation de notre Justice ou encore mesures pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes : nous sommes prêts à agir.

Dans cette contribution, je retiens quelques lignes fortes, comme autant de paradigmes nouveaux.

C'est le choix d'affirmer que le meilleur délit, c'est celui qui n'a pas eu lieu : il faut pour cela miser beaucoup plus sur la dissuasion, en rattrapant l'écart technologique qui se creuse entre les délinquants et les forces de l'ordre, comme en continuant à renforcer la présence sur le terrain, et la prévention, depuis la violence des mineurs jusqu'à la réinsertion des détenus.

C’est un changement de point de vue sur l’immigration en affirmant la préférence travail et en proposant de créer une immigration pilotée.

C’est la fermeté la plus stricte sur les valeurs de la République, pour combattre toutes les formes d’entrisme mais aussi de discriminations : la République peut être d’autant plus ferme qu’elle est juste. Aujourd’hui, l’islamisme progresse sur la double faiblesse de la République : faible pour riposter avec force au séparatisme, faible pour proposer une alternative à la jeunesse – celle de la méritocratie, de l’ascension sociale, de l’égal accès à l’emploi, au logement et aux services publics.

Au cœur des propositions de cette convention, on trouve notamment un pilier de notre projet de société : la protection de l’enfance et de la jeunesse. C’est par là que nous voulons commencer, si nous voulons construire une société apaisée. Des plateformes numériques les plus agressives aux réseaux islamistes, en passant par les extrêmes de tout bord, tous veulent influencer nos enfants et nos jeunes. Alors, j’assume de vouloir construire une “bulle de protection” autour de notre jeunesse. Protection face à la violence, face aux idéologies radicales, face aux addictions. Protection en affirmant la force du savoir. Protection de ceux qui permettront à notre République de se défendre.

Les propositions de cette convention vont être proposées et soumises au débat et au vote de nos adhérents.
Ensuite, elles vont pouvoir irriguer notre travail parlementaire pour les deux prochaines années et dessiner un projet de société pour les échéances à venir.

Respecter les Français, c’est leur faire des propositions claires. C’est ce que fait mon parti aujourd’hui.

Entre la brutalité des uns et la naïveté des autres, nous incarnons la voie du sérieux et de la fermeté. La voie de l’action et de la détermination. Les enjeux de sécurité, de Justice, d’immigration, de respect des valeurs de la République font partie de l’ADN de notre parti. Une République ferme pour une France apaisée, tel est notre objectif.

Gabriel Attal
Secrétaire général de Renaissance

En nous proposant de piloter cette convention thématique sur le respect de l'autorité, des lois et de nos frontières, Gabriel Attal nous a donné une feuille de route : ne pas avoir peur.
Ne pas avoir peur de l'audace et de faire des propositions nouvelles.
Ne pas avoir peur de l'innovation et saisir pleinement les défis nouveaux, notamment technologiques face à nous.
Ne pas avoir peur de la radicalité, de proposer des solutions claires, fortes, structurelles, même si elles sont difficiles, pourvu qu'elles soient utiles et efficaces pour les Français.

La situation l'impose. Et face à une gauche qui considère les questions de sécurité, de Justice et d'immigration comme subalternes et une droite extrême qui ne propose que des solutions outrancières et réchauffées, nous avons un devoir de radicalité et d'efficacité.

C'est donc animés par cet état d'esprit et résolus à proposer des solutions fortes que nous avons piloté cette convention, aux côtés des pilotes de chaque groupe de travail : Violette Spillebout et Lionel Royer-Perreaut pour la sécurité, Rachel-Flore Pardo et Jean Terlier pour la Justice, Mathieu Lefèvre pour l'immigration conjointement avec le groupe de travail qu'il menait à l'Assemblée nationale et Nadia Hai pour l'affirmation des valeurs de la République.

En quelques mois, une centaine d'auditions ont eu lieu, avec des professionnels et des chercheurs, avec les partenaires sociaux et les associations d'élus, avec des spécialistes reconnus de leurs sujets à qui nous avons demandé un diagnostic de la situation et des solutions fortes.

Dans chaque domaine, nous avons réussi à bâtir un constat lucide, une doctrine claire et des propositions fortes.
Nous avons volontairement choisi de partir de nos concitoyens, de leurs préoccupations et de leurs angoisses, de leurs attentes et de leurs colères et d'y répondre clairement et rigoureusement.

Pour la sécurité, nous affirmons le besoin de remettre du bleu sur le terrain, de prendre le virage des nouvelles technologies et de pouvoir sanctionner plus vite et plus rapidement les délits.
Pour la Justice, nous demandons de la clarté et les moyens de la fermeté.
Pour l'immigration, nous portons une immigration de travail, avec des critères précis et l'instauration d'un permis à point.
Pour les valeurs de la République, nous demandons une défense plus ferme encore de ce qui nous rassemble, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection de l'enfance. Et nous faisons le choix de l'ambition en matière de lutte contre les discriminations.

Ces propositions montrent une chose : nous sommes prêts.

Aucun autre parti n'a mené un tel travail. Aucun autre parti ne propose des changements aussi forts, mais aussi réalistes et efficaces. Faire le choix de Renaissance, c'est faire le choix de la sécurité, de la fermeté et de l'efficacité.

Laure Miller
Députée de la Marne

Renaud Muselier
Président de la région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur

01SÉCURI

DISSUADER PLUS ET PRÉVENIR MIEUX POUR ARRÊTER DE SUBIR LA DÉLINQUANCE

TÉ

Groupe de travail conduit par Violette Spillebout et Lionel Royer-Perreaut

Au cours de plusieurs dizaines d'auditions, tant avec des acteurs de terrain que des responsables syndicaux, des hauts fonctionnaires ou des criminologues, plusieurs constats clairs ce sont imposés.

D'abord, l'insécurité du quotidien n'a pas été assez traitée, alors même que c'est celle qui gâche la vie des gens.

Ensuite, si nos forces de l'ordre accomplissent un travail exceptionnel, avec courage et dévouement, elles le font toujours avec des boulets au pied : trop de procédures et d'entraves à leur action.
Ces risques sont d'autant plus grands à l'heure où les délinquants s'emparent depuis des années déjà des nouvelles technologies et que les règles actuelles nous empêchent trop souvent d'aller sur le même terrain qu'eux. Trafiquants de drogue, cybercriminels… les délinquants ont une longueur d'avance technologique sur les forces de l'ordre : c'est un retard que nous devons impérativement rattraper.

Enfin, la coopération entre les différents acteurs de la sécurité, pourtant capitale, est encore trop inégale et imparfaite. Nous devons renforcer le travail commun et donner aux polices municipales les prérogatives que la majorité des maires réclament.

Alors que la question de la sécurité est un impensé de la plupart des partis politiques, qui préfèrent la taire ou ne parler que de Justice, nous affirmons une doctrine claire et un principe simple : le meilleur délit, c'est celui qui n'a pas lieu.

Notre groupe de travail a donc formulé des propositions pour :

- s'attaquer aux racines de la délinquance et créer une véritable bulle de protection pour nos jeunes, en les préservant de l'accès à la violence, de l'addiction, en renforçant la prise en charge de la santé mentale ou encore en réaffirmant le respect des règles dès l'école ;
- dissuader de passer à l'acte en multipliant la présence des forces de l'ordre sur le terrain et en affirmant le rôle des polices municipales comme police du lien et de la première intervention ;
- reprendre l'avantage sur les délinquants en s'emparant des moyens technologiques à notre disposition et en renforçant nos moyens d'action dans les domaines de criminalité actuelle (cyber, trafics…). On ne peut pas enquêter aujourd'hui comme on enquêtait dans les années 90.

NB : La question de la lutte contre le terrorisme et des services de renseignement, capitale pour notre sécurité nationale, sera abordée dans le cadre des travaux d'une autre convention.

01 Prévenir et agir : la meilleure des infractions est celle qui n'a pas lieu

La sécurité, ce n'est pas seulement répondre aux actes de délinquance : c'est éviter qu'ils n'arrivent.

Notre politique de prévention, qu'il s'agisse de l'accompagnement ou de la sanction, est aujourd'hui incomplète et prise en otage par les considérations politiciennes : occultée par la droite et utopisée par la gauche, elle est la grande oubliée de notre politique de sécurité.

De notre côté, nous avons prouvé que nous pouvions être très fermes sur la répression avec la loi sur la Justice des mineurs. Nous montrons aujourd'hui que nous pouvons être extrêmement forts sur la prévention.

Nous voulons prendre de l'avance sur la délinquance, en s'attaquant à tous les aspects dont les études nous montrent qu'elles favorisent le passage dans la délinquance :

> par des politiques d'accompagnement social et éducatif ;

> par des sanctions, rapides dès le plus jeune âge ;

> par une maîtrise des moyens technologiques ;

> par un retour massif sur le terrain et une politique du lien largement accrue.

Axe 1 : Créer une bulle de protection autour de notre jeunesse

1 | Agir dès l'école en proposant une échelle nationale des sanctions

LE PROBLÈME : A l'école, on a encore trop tendance à attendre que les faits soient graves pour sévir, avec un conseil de discipline et une exclusion. Or, c'est bien souvent dès les premiers écarts de conduite qu'il faut réagir et c'est dès l'ecole que l'idée d'impunité peut s'installer.
NOTRE SOLUTION : Aussi, nous proposons de bâtir une échelle nationale des sanctions et de créer l'équivalent d'un conseil de discipline dès l'école primaire. L'échelle des sanctions. L'échelle des sanctions permettra d'éviter les écarts entre les établissements et d'instaurer un principe clair : chaque faute doit conduire à une sanction, adaptée à la gravité de l'acte et à l'âge de l'enfant. Il s'agit aussi de protéger les enseignants en leur permettant de s'appuyer sur une règle nationale. Nous voulons de la clarté et de la cohérence partout.

2 | Protéger les enfants et les jeunes des écrans, qui les coupent de la société et les habituent à la violence

LE PROBLÈME : L'addiction aux écrans est un désastre pour notre jeunesse. Elle fait le lit des problèmes de santé mentale, coupe les jeunes de la société et les accoutume à une forme de violence débridée.
NOTRE SOLUTION : Aussi, conformément aux propositions faites avec le Professeur Marcel Rufo, nous proposons une série de mesures pour permettre d'interdire vraiment les écrans aux moins de 15 ans, notamment :

- l'instauration d'un couvre-feu numérique pour les 15-18 ans entre 22h et 8h ;
- la limitation du temps d'accès aux réseaux sociaux et leur passage en noir et blanc après 30 minutes d'usage pour les mineurs ;
- la création d'un "addict-score" public pour évaluer l'impact addictif des plateformes et la taxation de leurs revenus pour financer la recherche en santé mentale ;
- ou encore la possibilité d'interdire l'accès en France aux plateformes qui ne se conforment pas à notre droit.

3 | Réformer l'aide sociale à l'enfance pour mieux protéger les enfants en difficulté

LE PROBLÈME : Publié début avril 2025 par l'Assemblée nationale, un rapport sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance fait état d'une action publique "structurellement dysfonctionnelle" et appelle à agir pour y remédier.
NOTRE SOLUTION : L'ASE permet d'accompagner les enfants en danger ou en grande difficulté, notamment quand les parents ne sont plus en mesure de s'en occuper. Mais cela ne peut marcher qu'à deux conditions : d'abord, si cet accompagnement se fait sur tout le territoire de manière homogène et ensuite si nous sommes en mesure d'identifier efficacement les enfants concernés. Nous proposons de recentraliser l'aide sociale à l'enfance pour un accompagnement plus uniforme des jeunes et renforcer nos moyens d'identification, et donc en faire une priorité absolue de la Nation.
Cette mesure sera détaillée davantage lors dans les travaux du groupe de travail sur l'enfance et sa protection lors de nos prochaines conventions thématiques.

4 | Chaque enfant doit avoir accès à un professionnel de la santé mentale au moins 2 fois avant ses 18 ans

LE PROBLÈME : La prise en charge de la santé mentale est un facteur déterminant à la fois de la prévention des risques et du bien-être de notre société. Des avancées importantes ont eu lieu au cours des dernières années, notamment avec le dispositif " Mon Soutien Psy ", mais l'état d'urgence est tel qu'il faut systématiser l'accès de nos enfants aux professionnels.
NOTRE SOLUTION : Nous souhaitons mettre en place un " bilan psy " pour les jeunes, sur le modèle de ce qui est mis en place pour les soins dentaires (Dispositif M'T dents). Nous souhaitons également que la JDC permette un entretien psychologique et de détecter, ainsi, d'éventuelles difficultés chez les jeunes.
Cette proposition s'inscrit au sein d'une stratégie globale pour la santé mentale, qui sera détaillée dans le cadre des travaux sur la santé de nos prochaines conventions thématiques.

Axe 2 : Se saisir des nouvelles technologies pour reprendre l'avantage sur la délinquance

5 | Prolonger et étendre l'expérimentation du recours à la vidéoprotection algorithmique lancée lors des Jeux Olympiques et Paralympiques

LE PROBLÈME : Autorisé pendant les Jeux Olympiques et Paralympique de Paris, le recours à la vidéoprotection algorithmique est un outil dont les professionnels nous disent qu'il peut être extrêmement utile, dans un cadre respectueux des libertés publiques. Néanmoins, l'expérimentation, trop brève, n'a pas permis d'aller au bout des choses et des potentialités.
NOTRE SOLUTION : C'est pourquoi nous proposons de prolonger et d'étendre le champ de cette expérimentation et nous proposons de lui consacrer un véhicule législatif approprié.
Nous pousserons également pour un changement des règles au niveau européen pour élargir nos capacités d'action.

6 | Libéraliser davantage l'usage des drones par les forces de l'ordre et créer une unité conjointe anti-drone police – gendarmerie

LE PROBLÈME : Face à la recrudescence de l'usage des drones par les délinquants, il est certain que les actes criminels, voire les attentats du futur seront réalisés par drone. Notre capacité de réaction anti-drone est encore trop faible. L'usage des drones est un outil déterminant pour nos forces de l'ordre, notamment pour le maintien de l'ordre.
NOTRE SOLUTION : Si les conditions de l'usage des drones ont été assouplies ces dernières années, nous voulons, dans le respect des libertés fondamentales, engager une réflexion pour aller plus loin et permettre un usage plus efficace des drones, notamment en y recourant davantage.
Nous proposons donc de bâtir une unité d'élite police nationale, gendarmerie et préfecture de police, spécialisée dans la lutte anti-drone.

7 | Fonder un Centre de recherche technologique avancée de Sécurité sur le modèle de la DARPA américaine et organiser une BITS (Base industrielle et technologique de sécurité) comme nous avons une BITD

LE PROBLÈME : Le virage technologique que doivent prendre nos forces de l'ordre ne sera efficace que si nous sommes à la pointe de la recherche en la matière, grâce à des solutions pionnières et souveraines.
Quant à l'intelligence artificielle, elle va constituer une révolution en matière de sécurité intérieure dont nous peinons encore à mesurer toute l'ampleur. Il nous faut donc davantage nous préparer, nous doter d'outils mais aussi de capacité à démêler le vrai de l'IA, à l'heure où les images peuvent être si facilement altérées.
NOTRE SOLUTION : Alors que les technologies sont impératives pour nous doter

d'outils adaptés ainsi que répondre et comprendre les nouvelles formes de délinquance, nous proposons de fonder un Centre de recherche technologique avancée de Sécurité, sur le modèle de l'Agence de l'Innovation de défense ou de la DARPA américaine.
Nous proposons également de renforcer le soutien aux start-up du secteur, d'orienter davantage de fonds en R&D vers les technologies de protection et de sécurité, afin d'organiser une véritable base industrielle et technologique de sécurité.

Axe 3 : Prévenir la délinquance en étant davantage sur le terrain

> Soulager les forces de l'ordre

8 | Soulager les forces de l'ordre en simplifiant le code de procédure pénale

LE PROBLÈME : Le code de procédure pénale est aujourd'hui devenu trop long et inintelligible pour nos concitoyens. Les forces de l'ordre perdent donc trop de temps, entravés par les lourdeurs administratives et procédurales. Autant de temps perdu pour la présence sur le terrain ou pour les enquêtes.
NOTRE SOLUTION : Nous proposons de mettre en place une commission composée de magistrats, de professionnels du droit, d'universitaires et de représentants des forces de l'ordre pour établir, en 100 jours, un nouveau code de procédure pénale autour de quatre objectifs : un droit plus clair, des délais plus courts, limiter les erreurs de procédure et raccourcir les délais.
Cette proposition est commune avec le groupe justice.

9 | Soulager les forces de l'ordre d'un certain nombre de tâches et faciliter leur métier en recourant à une IA souveraine et protégée.

LE PROBLÈME : Les procédures, l'amas administratif, l'obsolescence de certains outils et équipements font également perdre un temps précieux à nos forces de l'ordre. Alors même qu'aujourd'hui, les IA scriptent nos réunions, préparent des contrats à plusieurs millions d'euros, font des compte-rendu et des synthèses détaillées de dossiers entiers, mais les forces de l'ordre ne peuvent pas les utiliser et doivent tout faire manuellement.
NOTRE SOLUTION : Nous proposons donc de développer une IA souveraine pour certains actes de procédure simple comme la retranscription de certains PV d'audition. Aucun acte ne sera validé sans regard humain.

POLI
MUNICI
LICE
CIPALE

> Permettre aux forces de l'ordre de retourner sur le terrain

10 | Privilégier les patrouilles à pied, en vélo ou équestre sur la voie publique.

LE PROBLÈME : Les patrouilles en voiture sont utiles, mais ne permettent pas le lien direct avec la population ou la capacité à maintenir une présence sur zone.
NOTRE SOLUTION : Privilégier les patrouilles à pied, en vélo ou équestre sur la voie publique permettra de maintenir davantage le lien avec la population et être plus dissuasif encore pour les délinquants.

11 | Faire appel aux réservistes de la police et de la gendarmerie en priorité sur les missions de patrouille sur la voie publique

LE PROBLÈME : L'augmentation des effectifs des forces de l'ordre a été massive ces 8 dernières années, mais ne permet pas toujours de garantir une présence effective et dissuasive sur la voie publique, notamment car nos forces de l'ordre sont mobilisées sur bien d'autres missions.
NOTRE SOLUTION : Afin d'augmenter le temps de patrouille dans les rues, nous proposons que les réserves de nos forces de l'ordre soient d'abord et avant tout employés pour des missions de patrouille sur la voie publique. Il s'agit de près de 10 000 réservistes de la police nationale et près de 37 000 de la Gendarmerie nationale qui pourraient être mobilisés. Nous proposons, en parallèle, de continuer à renforcer la réserve de la Police Nationale.

> Affirmer le rôle des polices municipales comme polices du lien et de la première intervention

12 | Donner plus de compétences aux polices municipales

LE PROBLÈME : Les pouvoirs des polices municipales sont encore beaucoup trop encadrés, entravant leurs actions et la volonté des maires d'agir
NOTRE SOLUTION : Nous proposons que les directeurs de police municipale, sous l'autorité des procureurs et des maires, aient désormais le statut d'officier de police judiciaire, selon des compétences définies par la loi. Nous proposons également que les policiers municipaux puissent exercer les compétences de police de judiciaire dans les mêmes conditions que les gardes champêtres.
Nous donnerons aux policiers municipaux des compétences nouvelles pour interroger des fichiers (par exemple celui des véhicules volés, des véhicules assurés), accomplir certains actes, comme les contrôles d'identité ou des saisies.
Nous proposons enfin que les policiers municipaux puissent délivrer des amendes forfaitaires délictuelles.

13 | Rendre systématiques les polices municipales dans les communes de plus de 10 000 habitants

LE PROBLÈME : Le risque principal est la subsistance de zones blanches pour la sécurité. Or, chaque Français a le droit à la tranquillité où qu'il vive.
NOTRE SOLUTION : Il ne s'agit pas d'imposer d'en haut une décision que les maires auraient à subir. D'ailleurs les faits parlent d'eux-mêmes, une très grande majorité des communes de plus de 10 000 habitants dispose déjà d'une police municipale.
Partenaires essentiels des forces de l'ordre et acteur déterminant pour veiller à la tranquillité publique, patrouiller, faire le lien avec les populations, les polices municipales doivent être systématiques dans les communes de plus de 10 000 habitants.
Cette règle sera la norme et dans le respect du principe de libre administration des collectivités, le maire ne pourra y déroger que sur délibération de son conseil municipal.

14 | Rendre obligatoire l'armement des polices municipales, avec un niveau d'exigence d'équipement minimal en fonction de la taille de la commune

LE PROBLÈME : Dans de trop nombreuses communes, certains élus refusent de donner un armement adéquat voire un armement tout court aux polices municipales – en faisant des cibles et bridant leur capacité d'intervention.
NOTRE SOLUTION : Rendre obligatoire l'armement des polices municipales avec un niveau d'équipement minimal qui dépendra de la taille de la commune. L'échelle des équipements obligatoires sera déterminée en accord avec les associations d'élus. Cette mesure sera assortie, évidemment, d'un effort de formation des policiers municipaux. De la même manière, cette règle sera la norme et dans le respect du principe de libre administration des collectivités, le maire ne pourra y déroger que sur délibération de son conseil municipal.

15 | Assurer le soutien de l'État pour financer la montée en puissance et l'équipement des polices municipales

LE PROBLÈME : L'armement des polices municipales a un coût pour les collectivités.
NOTRE SOLUTION : Si nous proposerons des réformes d'ampleur qui permettront aux collectivités de financer librement leurs investissements, nous devons, entre temps assurer aux collectivités les moyens de leur action en matière de sécurité. Aussi, nous réformerons le FIPD pour en augmenter la dotation et assurer le soutien de l'État dans les dépenses d'armement des polices municipales.

16 | Fonder une école nationale des policiers municipaux

LE PROBLÈME : Les formations des policiers municipaux sont encore trop disparates.
NOTRE SOLUTION : Fonder une école nationale des policiers municipaux. Elle aura une antenne dans chaque région et un programme et des standards nationaux communs. Cette mesure permettra de revaloriser l'attractivité du métier de policier municipal, de faire en sorte que policiers municipaux et nationaux partagent une culture de sécurité commune et de garantir l'homogénéité de la formation des policiers municipaux.
Nous proposons également que des formations soient davantage données par des policiers ou des gendarmes dans le cadre de la formation des policiers municipaux.

17 | Entamer avec les collectivités locales et les syndicats de policiers municipaux une concertation pour faire émerger une filière " policier municipal " parmi les agents de la fonction publique territoriale.

18 | Favoriser l'émergence de polices municipales inter-communales et de centre de surveillance urbaine mutualisé

LE PROBLÈME : les délinquants interviennent souvent, au sein d'un même territoire, sur plusieurs communes et le manque de partage d'information de terrain peut parfois freiner les enquêtes.
NOTRE SOLUTION : Nous devons favoriser et encourager leur mise en place. La coopération entre les polices municipales d'une même intercommunalité est souvent déterminante tout comme l'est le traitement des images de vidéoprotection non pas seulement à l'échelle d'une commune mais d'une intercommunalité.

19 | Mettre en place une application sécurisée pour les responsables de la sécurité privée

LE PROBLÈME : Alors que le recours aux agents de sécurité privée augmente, il existe parfois un manque de coordination entre les différentes forces et des solutions techniques pour joindre les forces de l'ordre ou les polices municipales émergent en ordre dispersé.
NOTRE SOLUTION : Afin qu'il puisse être en lien constant avec les forces de l'ordre et les polices municipales, partager les informations nécessaires et se prévenir en direct en cas de trouble ou de danger. Cette application unique permettrait une meilleure coopération et beaucoup plus de fluidité entre tous les acteurs de la sécurité privée. Cette application s'inspirerait du modèle espagnol " Segurpri ".

02 | Répondre à la criminalité actuelle et aux défis émergents

Assurer la sécurité des Français en 2025 impose également un électrochoc des pouvoirs publics pour donner aux forces de l'ordre les moyens de répondre aux formes nouvelles de délinquance ou à celles qui sont en pleine expansion.

Le trafic de stupéfiants et de contrebande de cigarettes, la cybercriminalité et l'augmentation des violences doivent être les trois piliers de notre action tant ils sont au fondement de l'insécurité vécue par nos concitoyens. Les attaquer de front, c'est renforcer la sécurité de toutes et tous.

Notre ambition est également claire : qu'aucun Français ne soit laissé sur le bord du chemin, qu'aucun délit ne soit considéré comme de second rang. Nous aurons notamment une attention particulière sur la sécurité dans la ruralité, qui ne peut être l'impensée de nos politiques de sécurité, et pour la lutte contre les cambriolages, véritable fléau qui peut toucher n'importe quel foyer.

Axe 1 : Lutter contre le narcotrafic et la contrebande de cigarettes

Le narcotrafic est la mère de tous les crimes. C'est ce qui nourrit la délinquance, les trafics d'armes, les violences. C'est un problème de santé publique majeur, aussi. Aujourd'hui, plus aucun territoire n'est à l'abri et les trafics de drogue arrivent y compris dans les communes moyennes et rurales.
Nous soutenons sans réserve le texte de loi voté au Parlement pour renforcer la lutte contre le narcotrafic et notamment la création du Parquet national contre la criminalité organisée. Nous souhaitons aller plus loin encore en ce sens.

20 | Permettre d'accélérer les procédures d'expulsion des logements sociaux pour " trouble de jouissance ", notamment pour les trafiquants de drogue

LE PROBLÈME : s'il est actuellement d'ores et déjà possible de lancer une procédure d'expulsion pour " troubles de jouissance " dans les logements sociaux, cette procédure est longue (souvent plus de deux ans), contraignante et a tendance à renforcer le sentiment d'impunité.
NOTRE SOLUTION : nous proposons de créer une procédure accélérée, qui permette une action plus rapide contre les personnes qui dégradent et gênent incessamment la vie dans des logements sociaux, avec une attention particulière pour les trafiquants.

21 | Multiplier les " Opérations Colbert "

LE PROBLÈME : les trafics, notamment de cigarettes de contrebande, ne cessent de croitre et la surveillance à nos frontières n'est pas assez forte.
NOTRE SOLUTION : multiplier les opérations " Colbert " qui ont montré leur efficacité. Il s'agit d'opérations coup de poing et coordonnées, aux frontières, dans les ports et les aéroports, consistant à fermer les frontières pour y mettre en place des opérations de filtrage et de contrôles systématisés et coordonnés.

22 | Sanctionner les applications qui ne coopèrent pas dans la lutte contre le narco-trafic

Un panel de sanction pourrait être prises, pouvant aller jusqu'à l'interdiction dans les cas les plus graves.
Nous porterons, notamment, au niveau européen, une réforme du DSA, pour offrir des pouvoirs accrus en matière de contrôle et de sanction des plateformes.

23 | Augmenter les effectifs et les moyens de surveillance dans les grands ports et les ports de plaisance à risque

Alors que c'est essentiellement par voie maritime qu'arrivent les stupéfiants dans notre pays, cette mesure, qui passe par une augmentation de la présence des douanes permettrait de gêner le commerce de drogue, de désorganiser les trafics et de saisir davantage de produits stupéfiants.

NB : Plusieurs propositions contre le narcotrafic figurent également dans le volet Justice de nos propositions.

Axe 2 : Faire de la lutte contre la cyber-criminalité une priorité nationale

24 | Renforcer et rendre plus opérationnel le Commandement cyber du ministère de l'Intérieur

LE CONSTAT : Le commandement cyber du ministère de l'Intérieur a été une avancée déterminante qui veille sur la sécurité informatique du ministère et peut apporter son expertise dans certains domaines de pointe. Son utilité est d'autant plus importante que la délinquance cyber ne cesse de croître.
NOTRE SOLUTION : Nous proposons de renforcer le commandement cyber, notamment en le tournant davantage vers l'opérationnel, en offrant un appui plus développé encore sur les compétences rares (IA, crypto, blockchain) et pouvant être saisi, en propre, d'enquêtes particulièrement complexes.

25 | Créer une plateforme unique de signalement des délits

LE PROBLÈME : Aujourd'hui, les plateformes se multiplient : Perceval, 17Cyber, cyber-malveillance.gouv.fr, info-escroquerie, Pharos… Si l'objectif est louable, cela contribue à une forme de concurrence entre les services et nuit gravement à la lisibilité de nos procédures pour les Français.
NOTRE SOLUTION : Aussi, nous proposons de regrouper l'ensemble de ces plateformes en une plateforme de signalement unique à la fois pour la cybercriminalité, la haine en ligne, mais aussi, par exemple, les violences sexuelles et sexistes. Les Français auront ainsi un point d'entrée unique et pourront plus facilement s'y retrouver.

26 | Former massivement les forces de l'ordre à la lutte contre la cybercriminalité tout comme à l'usage de l'IA.

LE PROBLÈME : Le développement des nouvelles technologies et de l'IA est tel que les possibilités d'action des cyberdélinquants ne cessent de croître. La cybercriminalité, de plus, se retrouve aujourd'hui au cœur de chaque dossier et il est nécessaire que nos policiers et gendarmes y soient formés, tout comme il est nécessaire qu'ils soient formés à l'usage de l'IA.
NOTRE SOLUTION : Si des initiatives pour améliorer la formation des forces de l'ordre existent déjà, il faut désormais les mener à plus grande échelle, les rendre systématiques au sein des écoles et veiller à ce que tous les agents y soient formés au cours de leur carrière.

Axe 3 : Renforcer notre lutte contre les violences sexuelles et sexistes

27 | Proposer une loi-cadre contre les violences sexuelles et sexistes

Nous souhaitons répondre à l'appel de nombreuses associations féministes de prendre une " loi cadre contre les violences sexuelles et sexistes ". Cette loi cadre permettrait notamment de regrouper plus de clarté et d'accessibilité du droit en même temps qu'elle offrirait l'occasion de prendre de nouvelles mesures.
En parallèle d'une loi, comportant essentiellement des mesures qui seront détaillées dans le volet justice, nous prendrons un certain nombre de mesures et de plans d'action, notamment pour :

- renforcer la formation des policiers et gendarmes en matière de prise de plainte et d'audition des victimes de violences sexuelles et sexistes ;
- s'assurer de la présence d'un agent référent en matière de violences sexuelles et sexistes dans chaque commissariat et brigade de gendarmerie ;
- prévoir des sanctions en cas de refus de prise de plainte et rendre automatique la remise du procès-verbal de plainte dans les cas de violences sexuelles et sexistes.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des dispositions envisagées et le Conseil national du parti Renaissance a engagé des réflexions pour proposer un texte complet.

28 | Créer des Centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes

Ces centres, sur le modèle de ce qui a été lancé en Belgique depuis 2017, seraient rattachés à un hôpital ou à une maison de santé, en partenariat avec le parquet et les forces de l'ordre. Ils offriraient un accueil 24h/24 aux victimes et permettraient tout à la fois une prise en charge médicale (physique et psychologique), des constats ayant même valeur que ceux réalisés en UMJ, une prise de plainte en toute sécurité.

Axe 4 : Lutter partout contre les cambriolages et restaurer la confiance en ruralité

29 | Mettre en place un " Plan d'urgence anti-cambriolage "

Ce plan devra permettre de répondre au fléau des cambriolages, qui peut toucher n'importe quel logement, n'importe où en France. Il proposera, entre autres :

- des plans de sécurité communs police et gendarmerie nationale – polices municipales – sécurité privée pour que les déclenchements d'alarme provoquent l'intervention la plus rapide possible des forces de l'ordre ou de la police municipale ;
- la création d'un auto-diagnostic de sécurité par IA, que chacun pourra réaliser pour évaluer l'état des lieux de la sécurité de son logement et les mesures potentielles à prendre ;
- travailler en lien avec les assureurs pour déterminer les rues – voire les habitations – les plus à risque de cambriolage et adapter les patrouilles en fonction.

30 | Favoriser les permanences de la Gendarmerie nationale dans les services publics, par exemple en mairie ou dans les espaces France Service.

Cela permettra de continuer à renforcer le lien et d'assurer la présence des gendarmes, y compris dans nos villages.

31 | Développer les brigades mobiles de gendarmerie.

Dépendant d'une brigade, ces brigades mobiles, par exemple sous forme de bus brigade, seront des annexes pouvant aller de village en village, faire des permanences, aller au contact et accomplir certains actes de procédure. Les développer sera essentiel pour renforcer notre maillage territorial et renforcer le lien avec les habitants.

02 JUSTIC

RESTAURER LA CONFIANCE, STOPPER LA RÉCIDIVE, RÉINSÉRER PAR LE TRAVAIL

Groupe de travail conduit par Rachel-Flore Pardo et Jean Terlier

La Justice française traverse une crise de confiance profonde et durable. Étude après étude, les résultats convergent : les Français ne croient plus en l'efficacité de leur Justice et moins d'un Français sur deux déclare faire confiance à l'Institution judiciaire.

Cette crise est grave et ses conséquences sont lourdes : les fondements mêmes de notre Etat de droit sont contestés.

Les causes de cette défiance sont multiples.
Certaines relèvent de son organisation : une Justice encore incompréhensible pour les non-initiés, des procédures opaques, des délais qui se comptent souvent en années quelle que soit l'affaire, l'impossibilité de savoir où en est son propre dossier…
D'autres causes de cette défiance sont plus profondes encore : l'inexécution des peines même quand elles ont été prononcées, l'incapacité à nous doter de places de prison en nombre suffisant, la récidive comme fléau…
À ces difficultés s'ajoute le discours, violent et récurrent, d'une partie de la classe politique, notamment aux extrêmes, qui dénonce les magistrats et conteste les principes mêmes de l'État de droit. Ils jouent avec le feu et nourrissent la défiance.

Pourtant, quand l'extrême droite a tenté de lever la colère populaire contre les juges et d'organiser, récemment, une grande manifestation contre la Justice et l'Etat de droit, ils ont échoué.
Les Français n'ont pas répondu à leur appel, montrant leur attachement viscéral à l'Etat de droit, à l'indépendance de la Justice et au respect de la peine.

Depuis 8 ans, des pas importants ont déjà été franchis : la programmation budgétaire 2023-2027 porte le budget de la justice à 11 milliards d'euros, une hausse record. Les États généraux de la justice, lancés par Éric Dupond-Moretti et clôturés en juillet 2022, ont formulé cent quatre-vingt-huit recommandations. La justice des mineurs a été profondément rénovée autour du Code de la justice pénale des mineurs et la loi votée au Parlement au début du mois.

Mais ces avancées ne suffisent plus. Nous devons appliquer des principes simples : quand on a fauté, on est sanctionné. Et quand on est condamné, on applique sa peine. Cette demande doit s'appliquer à toutes et tous, sans exception.

C'est bien l'ambition que nous portons. Les travaux du groupe de travail se sont concentrés essentiellement sur la question de la Justice pénale avec plusieurs ambitions fortes :

> la première, revenir au principe simple et clair qui devrait guider notre système : " tu casses, tu répares ". C'est-à-dire la volonté que chaque faute soit suivie d'une sanction adaptée et que chaque peine soit appliquée ;

> la seconde, c'est en finir avec la récidive et réussir la réinsertion. La récidive est le pire des fléaux et un nombre réduit de délinquants est à l'origine de la majorité des actes. Nous voulons briser les parcours délinquants. Cela passe par une véritable politique publique de réinsertion grâce au travail. Cela passe aussi par une fermeté totale vis-à-vis de ceux qui récidivent sans cesse et refusent toute forme de réinsertion ;

> enfin, nous avons cherché à bâtir une Justice adaptée au XXIe siècle. Nos lois, nos codes, nos procédures, nos usages évoluent peu, lentement et ne répondent plus toujours ni aux attentes des Français ni à la réalité de la délinquance. Nous devons faire entrer la Justice dans la modernité, accélérer les procédures et les rendre claires et intelligibles pour toutes et tous.

Les travaux du groupe de travail s'appuient sur les moyens exceptionnels obtenus pour la Justice par Éric Dupond-Moretti. Ils s'emparent des propositions courageuses et l'action déterminée du ministre de la Justice, Gérald Darmanin.

01 La meilleure peine est celle qui empêche la récidive : sanctionner efficacement, réinsérer vraiment

Le sentiment d'impunité et la récidive sont la première source de défiance dans notre Justice. Il est nourri par des verdicts parfois trop lointains, par des peines inadaptées voire inappliquées.

A l'origine de ce problème, une politique pénale trop souvent dictée par la contrainte de la surpopulation carcérale. Parce que nous ne parvenons pas à construire des places de prison en nombre suffisant, certaines décisions sont prises et aménagements de peine décidés, guidés par le manque de place.

Or, un jugement qui n'est pas exécuté est une promesse trahie. C'est l'autorité de l'Etat qui est remise en cause et la récidive qui est favorisée : car quand on n'est pas, peu ou tardivement puni, on a le sentiment que la Justice ne nous rattrapera jamais.

Notre ambition est donc de mener une guerre contre l'impunité et la récidive.

Cela passe par remettre au cœur de notre système pénal un principe simple : " tu casses, tu répares ". Autrement dit : chaque faute doit être sanctionnée et chaque sanction doit l'être à la hauteur du délit ou du crime commis, à l'aune du passé et de la personnalité de l'auteur.

Car derrière l'enjeu de la sanction vient celui de la récidive. Dans les 4 ans qui suivent une condamnation : 7 détenus sur 10 ayant déjà récidivé deux fois recommencent, contre moins d'un détenu sur trois chez les primo-condamnés.
Notre enjeu est donc d'éviter que débutent des formes de parcours délinquants et d'agir dès la première faute pour permettre une sanction adaptée suivie d'une réinsertion réussie.

Pour cela, nous avons besoin de revoir notre arsenal pour le renforcer et faire en sorte que des peines plus diverses, plus variées puissent être prononcées.
Nous devons en particulier redonner leur sens aux Travaux d'intérêt général (TIG) : le nombre de TIG prononcé par les juges a été divisé par deux entre 2016 et 2023, alors même que les places disponibles pour des TIG ont plus que doublé.
Nous devons aussi permettre que toutes sortes de peines puissent être prononcées et exécutées rapidement, y compris des peines courtes.

Fidèles à notre ADN de placer le travail au cœur de tout, nous devons aussi faire en sorte d'offrir un véritable chemin pour la réinsertion par le travail. Car les spécialistes le disent, c'est quand on a un travail qu'on retrouve pied dans la société et que l'on récidive le moins.

Et toute notre action ne pourra avoir de sens que si nous faisons preuve de la plus grande fermeté envers les multirécidivistes. Quand on ne cesse de recommencer et que la prison devient une étape comme une autre, l'on doit veiller à ce que les peines prononcées soient exécutées jusqu'au bout et que personne ne puisse se jouer impunément de l'Etat.

Fermeté et réinsertion doivent aller de pair. Envisager l'un sans l'autre, c'est paver le chemin de la récidive.

Axe 1 : " Tu casses, tu répares " : des peines plus adaptées, des peines enfin appliquées

1 | Une loi d'urgence pour la construction de prisons et de centres de rétention administrative (CRA)

LE PROBLÈME : Avec un taux d'occupation des prisons de près de 130% aujourd'hui, la situation n'est pas acceptable dans un pays comme le nôtre, avec des conditions de détention parfois indignes et des risques accrus pour les personnels pénitentiaires. La situation conduit également à prendre des décisions de politique pénale seulement à l'aune de la volonté de désengorger les prisons.
Pour remédier à ce problème, la construction de 15 000 places de prisons avait été votée en 2008 par le Parlement, mais fin 2024, moins d'un tiers d'entre elles ont été livrées. Nous avons été capables de construire le village et les infrastructures olympiques en 18 mois, mais nous ne sommes pas en mesure de construire des prisons en plus de 7 ans.
NOTRE SOLUTION : Alors, il y a urgence à agir pour reprendre le contrôle de notre politique pénale. C'est pourquoi une loi d'urgence ouvrira pour les projets de construction de prisons et de CRA, des règles spécifiques d'acquisition du foncier, de dérogation aux règles d'urbanisme local et une simplification des procédures contentieuses.
Par ailleurs, pour inciter les élus locaux, nous proposons d'étendre le calcul du ratio prévu par la loi SRU aux places de prison et de CRA.

2 | Multiplier les internats pour les jeunes à la dérive

LE PROBLÈME : Certains parents sentent parfois que leurs enfants leurs échappent et qu'il est difficile pour eux d'empêcher leurs dérives. Par ailleurs, nous avons en France beaucoup d'internats qui ne sont pas remplis.
NOTRE SOLUTION : Comme cela a été expérimenté à Nice en 2024 avec le Préfet et le département, nous proposons de permettre aux parents qui le demandent d'envoyer leurs enfants en internat, notamment pour les couper de leurs mauvaises fréquentations. La France dispose de 50 000 places d'internat libres, autant de possibilités d'aider notre jeunesse à ne pas tomber dans la délinquance.

3 | Faire enfin des Travaux d'intérêt général des sanctions à part entière

LE PROBLÈME : Les efforts réalisés ces dernières années ont conduit à une augmentation importante de l'offre de TIG. Ainsi, près de 38 000 places étaient disponibles en 2023, plus de deux fois plus qu'en 2019. Cependant, dans le même temps, le nombre de peines de TIG prononcées avait fortement réduit. En cause : l'ineffectivité perçue par les magistrats de la peine et les délais trop long d'exécution des TIG.
NOTRE SOLUTION : Aussi, nous proposons de renforcer l'usage des TIG, d'une part par une circulaire pénale en ce sens, d'autre part en réaffirmant leur aspect sanction et en favorisant les missions d'intérêt général (comme aider au nettoyage de parcs ou de graffitis…).

4 | Réduire à 3 mois maximum le délai entre la peine et l'exécution des Travaux d'intérêt général

LE PROBLÈME : Ainsi que le relevait la Cour des comptes en mars dernier, le délai d'application des TIG est en moyenne de 16 mois. Ce délai délie complètement le TIG de l'acte commis et renforce le sentiment d'impunité.
NOTRE SOLUTION : Il convient donc de réduire considérablement le délai d'exécution des TIG, à 3 mois maximum. Pour y parvenir, une circulaire pénale incitera les parquets à en prioriser leur exécution et des pôles TIG seront mis en œuvre dans les services de probation.

5 | Favoriser la détention à domicile sous surveillance électronique, notamment pour les primo-condamnés et les détenus non-dangereux

La détention à domicile sous surveillance électronique est une sanction qui montre son utilité, avec notamment des résultats meilleurs en matière de lutte contre la récidive.
Les parquets seront incités à requérir ce type de peines, notamment lors de la première condamnation ou que l'auteur ne représente pas de risque de commettre des vols, violences ou des faits plus graves encore.

6 | Multiplier le champ des amendes forfaitaires délictuelles (AFD) et autoriser des saisies directes, y compris de biens matériels pour permettre un recouvrement immédiat

Pour les plus petits délits, les amendes forfaitaires délictuelles sont une parfaite solution pour permettre une sanction immédiate. Nous souhaitons donc continuer à en étendre le champ.
Cette proposition, commune avec celle du groupe sécurité, s'accompagne d'une montée en puissance des pouvoirs de saisie des forces de l'ordre et d'une montée en puissance de l'AGRASC. Le principal défi des AFD étant leur recouvrement, nous proposons qu'il soit désormais possible de saisir des biens matériels au moment de la remise de l'AFD – biens que l'auteur aurait un délai pour venir récupérer en échange de s'acquitter du montant de l'amende, sans quoi l'objet serait vendu aux enchères via l'AGRASC.

7 | Clarifier les peines en en réduisant l'éventail et en créant des seuils minimaux de peine

Cette mesure, proposée par le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, est nécessaire pour rendre notre droit compréhensible et que des sanctions claires soient prises dès le premier acte. Aussi, plutôt que les 200 peines à disposition des magistrats, nous proposons 4 types de peines clairs : la prison ferme, les peines de probation (TIG, détention à domicile, sursis…), les amendes et jours amendes et enfin, les peines d'interdiction ou d'obligation.
Des seuils minimaux seront établis pour ces peines afin que chacun sache précisément ce qu'il encourt et soit sanctionné en conséquence dès le premier acte.

8 | Améliorer l'exécution des peines en supprimant le juge d'application des peines et créant un Service d'application des peines, de probation et d'insertion

LE PROBLÈME : Si le taux d'incarcération de la France est dans la moyenne européenne (et même nettement inférieur à celui de la Grande-Bretagne, de l'Espagne ou du Portugal), nous affichons en revanche le deuxième plus haut taux d'occupation des prisons de l'Union européenne, derrière Chypre. La conséquence : une politique pénale dictée par la gestion de la surpopulation carcérale qui contraint les juges d'application des peines (JAP).
Ainsi, alors qu'une peine est prononcée par le juge du fond, le JAP est conduit à la rejuger voire la modifier. Une magistrate interrogée nous disait même que le JAP : " déjugeait seul ce qui avait été jugé collégialement " par des magistrats qui avaient suivi le procès, écouté la victime… Alors que nous souhaitons que chaque peine prononcée soit appliquée, nous devons revoir notre système.

NOTRE SOLUTION : Puisque la peine prononcée doit être exécutée, c'est à un service administratif d'en vérifier la bonne exécution – comme c'est le cas dans de nombreux pays comme le Canada ou le Royaume-Uni.
Nous proposons donc que la gestion de l'exécution des peines soient confiées aux Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).
Nous créerons donc les Services d'application des peines, de probation et d'insertion (SAPPI) avec pour mission de veiller à la mise en œuvre des peines décidées par le juge du fond. Les SAPPI pourront décider d'aménagements de peine et de remise en liberté sous condition, suivant des critères définis et précis. L'organisation des SAPPI sera déconcentrée.
Grâce à cette nouvelle entité, nous aurons une gestion plus claire et cohérente de l'exécution des peines, emprisonnement et probation, et un meilleur pilotage de l'insertion. Cela permettra en outre de dégager plusieurs centaines de postes de magistrats et de les redéployer sur d'autres missions pour rendre notre justice plus rapide.

9 | Revoir l'organisation des prisons, selon la dangerosité des détenus

Nous soutenons la proposition du ministre de la Justice, Gérald Darmanin de revoir l'organisation des prisons et de spécialiser les établissements, notamment en fonction de la dangerosité des détenus et de la gravité des infractions commises.

10 | Protéger vraiment les agents de l'administration pénitentiaire

Le drame d'Incarville a été le dur rappel de la réalité de la dangerosité du métier d'agent pénitentiaire. Les conditions d'exercice de leur mission sont très difficiles mais ils accomplissent leur devoir avec une passion et un engagement qui forcent le respect. Il est nécessaire de leur donner des moyens et d'assurer leur protection à la hauteur. Nous proposons donc un grand plan pour protéger vraiment les agents de l'administration pénitentiaire :

- l'anonymisation systématique des personnels (matricule au lieu du nom sur l'uniforme) ;
- renforcement de la sécurité des établissements (anti-drones, parkings, éclairage, clôture de sécurité, utilisation des nouvelles technologies) ;
- un renforcement des formations à l'usage des armes.

Axe 2 : Briser les parcours délinquants et en finir avec la récidive : réinsérer grâce au travail, fermeté face à ceux qui ne cessent de récidiver

11 | Renforcer les missions et les moyens des SPIP, devenus SAPPI dans notre réforme, pour éviter au maximum la récidive

Les SPIP accomplissent une mission capitale pour veiller à l'exécution des peines, notamment des peines alternatives à la prison, et à l'insertion des détenus. Changés en SAPPI, leurs moyens et leurs missions seraient accrus. Ils seraient en particulier en charge :

- d'un contrôle renforcé des peines alternatives à la prison, avec notamment des contrôles aléatoires de l'exécution des TIG ou de la détention à domicile. Ces missions sont aujourd'hui possibles mais ne sont pas ou très marginalement réalisées. Des officiers de probation, aux pouvoirs étendus, seront notamment chargés spécifiquement de cette mission ;
- du suivi des détenus, en lien avec l'administration pénitentiaire, et de prendre les décisions concernant leurs aménagements de peine selon des critères précis ;
- de l'aide à l'insertion des détenus ;
- d'une meilleure association des psychiatres et psychologues ;
- d'un suivi des détenus après leur libération, notamment pour les personnes présentant une dangerosité particulière.

12 | Multiplier les CFA adossés aux établissement pénitentiaires

Le travail est le meilleur bouclier contre la récidive.
Poursuivre et amplifier l'expérimentation lancée en créant des CFA adossés aux prisons. Ces CFA permettent de former les détenus les moins dangereux et les plus impliqués dans un parcours d'insertion et de leur permettre de trouver un travail plus facilement après leur peine.

13 | Mettre en place un accompagnement systématique et renforcé dans les 3 à 6 mois qui précèdent la sortie de détention, notamment en lien avec France Travail

LE PROBLÈME : Les études montrent que les sorties de prison " sèches ", sans aucun accompagnement, sont celles qui mènent le plus fortement à la récidive.
NOTRE SOLUTION : Un accompagnement systématique sera mis en place dans les 3 à 6 mois précédant la fin de la peine, notamment en lien avec France Travail pour permettre une insertion dans l'emploi.

14 | **Multiplier les démarches de justice restaurative,** qui montre des effets réels sur la prise de conscience des auteurs et aide les victimes

15 | Suppression des aménagements de peine automatiques (libération sous contrainte) pour les multirécidivistes

La contrepartie de notre volonté d'insertion ambitieuse par le travail, c'est la fermeté totale envers ceux qui recommencent sans cesse et s'engagent dans un véritable parcours délinquant.
S'ils bénéficieront des mêmes dispositifs d'accompagnement vers le travail, ils ne peuvent pas bénéficier, en revanche, des mêmes aménagements de peine que les autres. Pour un multirécidiviste, la peine prononcée doit être la peine effectuée. C'est pourquoi nous demanderons que les personnes condamnées à plus de 2 reprises ne puissent plus bénéficier de libération sous contrainte – c'est-à-dire d'un aménagement de peine automatique en fin de peine.

02 | Une Justice du XXIe siècle : transparence, rapidité et dignité de la victime

L'impunité est assurément le premier ressort de la défiance de nos concitoyens dans la Justice, mais nous savons également que la lourdeur de son fonctionnement, son inintelligibilité, son opacité et la difficulté à juger dans des délais rapides sont destructeurs.

La réalité est que le fonctionnement de notre système judiciaire évolue peu et n'a pas tenu assez compte, ni de l'évolution des attentes de nos concitoyens – notamment en matière de transparence – ni des évolutions technologiques qui permettraient de faciliter la vie de tous les agents du ministère de la Justice, en particulier les greffiers et les magistrats.

De plus, les victimes restent trop souvent marginalisées, parfois broyées par les procédures, impuissantes à faire valoir leur droit, inquiètes de recroiser leur agresseur.

Notre ambition est donc de faire rentrer pleinement la Justice au XXIe siècle, en menant tous les chantiers nécessaires pour faciliter et clarifier son fonctionnement, pour rendre les procédures plus rapides et pour mieux prendre en compte les victimes.

Axe 1 : Une Justice plus rapide

16 | Simplifier drastiquement le code de procédure pénale

Cette proposition, commune au groupe de travail sécurité, vise à simplifier la procédure pénale pour la rendre plus accessible, plus rapide et pour faciliter le travail de nos forces de l'ordre. Une direction est en place depuis près de deux ans à cette fin. Nous devons accélérer. Nous proposons qu'une commission associant magistrats, avocats, universitaires et représentants des forces de l'ordre présentera dans les cent jours un projet divisé pour un Code de procédure pénale réorganisé autour de grands principes et intégralement intelligible.

17 | Déployer massivement l'IA dans les juridictions

Mise en page automatique de certains actes, génération de modèles de jugement, classement des pièces, prise en note des auditions… : une IA souveraine doit être déployée massivement dans les juridictions afin de simplifier et d'accélérer considérablement le travail des magistrats et des greffiers. Aucun acte ne sera signé sans validation humaine ; mais aucun greffier ne perdra plus une heure à des tâches rébarbatives.
L'ensemble des greffiers et magistrats seront formés et accompagnés dans l'utilisation de ces nouveaux outils.

18 | Instaurer une procédure de plaider-coupable en matière criminelle

Cette proposition est aujourd'hui portée par le ministre de la Justice, Gérald Darmanin. Sur le modèle des CRPC, des audiences pourront désormais avoir lieu également en matière criminelle dès lors que le prévenu reconnaît librement sa culpabilité et que la victime est d'accord. Cette méthode permettra d'accélérer considérablement les procédures, de désengorger la Justice et d'indemniser plus rapidement les victimes.
Ainsi, le succès de cette procédure reposera sur un consensus entre le mis en cause, le parquet et la partie civile.

Axe 2 : Veiller au respect de la dignité des victimes : mieux accompagner et réparer

19 | Mettre en place un suivi en ligne de la procédure de la plainte au jugement

Lié à l'identité numérique, un suivi en ligne de la procédure sera accessible à tous moments afin que la victime sache à tout moment où en est sa plainte et ne demeure plus dans une attente incertaine.

20 | Permettre la demande d'accès à un avocat pour les victimes de violences et notamment de violences sexuelles, au moment du dépôt de plainte

L'étape du dépôt de plainte est déterminante : elle est celle de l'accès à la justice pour les victimes. Dans certains cas, les victimes sont désarçonnées et démunies et ont besoin d'être conseillées et accompagnées dès le dépôt de plainte.
Aussi, nous mettrons en place un système de permanences pénales d'avocats, qui peuvent être sollicités par un commissariat ou une brigade de gendarmerie pour aider au dépôt de la plainte. Cette procédure serait ouverte à l'aide juridictionnelle.
Lors des plaintes pour les délits les plus graves contre les personnes ou en matière criminelle, les victimes pourront faire appel à l'avocat de permanence qui les aidera et les conseillera dès le dépôt de plainte.

21 | Garantir l'information et mieux protéger les victimes de violences après la libération de leur agresseur

LE PROBLÈME : Après le procès, les victimes manquent d'informations sur le devenir des auteurs et risquent d'y être à nouveau confrontées. Le drame vécu par le jeune Yanis, 17 ans, qui a préféré mettre fin à ses jours après avoir appris la libération de la personne qui l'avait agressé sexuellement, par son père qui l'avait appris fortuitement a été un électrochoc. Il montre d'importantes lacunes dans la protection et l'information des victimes. Nous refusons que cela se reproduise et voulons diminuer au maximum les risques.

NOTRE SOLUTION : Nous proposons, pour les victimes de violences et notamment de violences sexuelles :

- de rendre systématique l'information de la victime de toute décision de mise en liberté de l'auteur des faits et des modalités de cette libération ;
- que l'information des victimes se fasse avant toute communication publique de la libération ;
- la création d'un guichet unique de suivi des victimes, placé sous l'autorité de la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes.

Une proposition de loi en ce sens a été préparée par la députée Laure Miller.

03 Une Justice adaptée à la délinquance et la criminalité aujourd'hui

Si nos procédures méritent d'être modernisées, nous devons également veiller à ce que notre droit soit parfaitement capable de sanctionner la délinquance actuelle et la délinquance en expansion, comme la délinquance cyber.

Les escroqueries en ligne, les usurpations d'identité, les phénomènes de cyber-harcèlement, de phishing ou de chantage en ligne sont désormais monnaie courante et chacun peut être visé et se laisser tromper. Il est donc nécessaire de prendre des mesures fortes pour mieux connaître cette délinquance et mieux y répondre – y compris en nous coordonnant au niveau européen.

Nous devons permettre, aussi, une prise en charge irréprochable des violences sexuelles et sexistes. La libération de la parole des victimes depuis quelques années est saine. Elle a poussé à une augmentation majeure du nombre d'affaires que nous devons traiter avec qualité, rapidité et fermeté. De grandes avancées ont déjà été réalisées et nous comptons aller plus loin encore, notamment dans le cadre de la loi cadre contre les violences sexuelles et sexistes dont nous soutenons l'adoption.

Enfin, nous devons donner plus encore à notre Justice les armes pour répondre au fléau du trafic de drogue. Les stupéfiants sont la source du crime et nourrissent toutes les formes de délinquance. Leur usage et leur trafic brisent des vies, des familles, des quartiers – et aucun territoire de la République n'est aujourd'hui épargné.
Le texte de loi sur le narcotrafic adopté le mois dernier a été une étape importante avec de véritables avancées. Il convient maintenant d'aller un cran plus loin encore.

22 | Création d'un Parquet national Cyber

La montée en puissance de la section J3 en parquet national, constitué de magistrats spécialement formés permettra un traitement des enquêtes les plus pointues et les plus importantes en matière de cybercriminalité. Nous veillerons, dans le même temps, à la formation de magistrats du siège spécialisés.

23 | Renforcer notre réseau de cyber-enquêteurs européens

Le niveau européen est souvent le bon pour mener des enquêtes cyber et avoir plus de capacité d'action dans les investigations.

Axe 2 : Une action toujours plus forte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales

24 | Porter une loi-cadre contre les violences sexuelles et sexistes

Cette loi comportera notamment les mesures suivantes, pour améliorer la prise en charge des victimes et renforcer l'efficacité de notre lutte contre les violences sexuelles et sexistes :

- étendre le principe de prescription glissante aux victimes majeures ;
- permettre l'accumulation des circonstances aggravantes en matière de viol, comme pour les autres délits. Cette accumulation entraînera une aggravation de la peine encourue ;
- étendre les ordonnances de protection aux victimes hors du couple.

Nous proposons également :

- d'augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences sexuelles et sexistes ;
- de mieux former l'ensemble des acteurs de la chaine judiciaire à la spécificité des violences sexistes et sexuelles, y compris les experts psychologues et psychiatres dont les rapports sont déterminants, tant pour que la caractérisation de l'infraction que pour la détermination du préjudice et des dommages et intérêts.

Nous souhaitons également fonder un accompagnement spécifique pour les victimes de publications sans consentement d'images à caractère sexuel en ligne (photos, vidéos, montages, deepfake…), un fléau en pleine expansion.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée, d'une part par les mesures évoquées dans le présent document dans le volet sécurité de nos travaux ; d'autre part par le travail accompli par le Conseil national du parti pour proposer une vision complète de cette loi cadre.

Plusieurs de ces mesures prennent en compte les conclusions du rapport " *Les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir* ", présenté notamment par Bariza Khiari et Rachel-Flore Pardo en novembre dernier.

25 | Ouvrir les ordonnances de protection aux enfants

Les critères des ordonnances de protection seront élargis aux cas de violences sur les enfants dans un cercle familial proche. Cette ordonnance de protection pour les enfants permettra de prendre des mesures d'urgence pour les éloigner de leurs bourreaux au sein même de leurs familles.

03 IMMIGR

LE TRAVAIL, CONDITION DE L'IMMIGRATION COMME DE L'INTÉGRATION

RATION

Groupe de travail conduit par Mathieu Lefèvre

Tous les pays occidentaux sont confrontés à l'augmentation des flux migratoires sous l'effet des désordres du monde (politiques, économiques, climatiques). Mais, dans notre pays plus qu'ailleurs, les questions migratoires empoisonnent le débat public à tel point que tout débat devient conflit et rend l'approche pragmatique du sujet impossible.

De fait, le débat oscille malheureusement entre l'essentialisation par une droite extrême – l'immigré se résumerait à sa condition, insurmontable, d'étranger à la communauté nationale – et le déni d'un populisme de gauche qui se refuse à envisager les conséquences sociales de l'immigration, pour l'accueillant comme pour l'accueilli ; entre le caractère irréel d'une politique d'immigration zéro et celui de l'accueil inconditionnel, entre une immigration sans conséquences sociales pour la France et une immigration – même maîtrisée – qui serait la mère de tous ses maux. Nous proposons au contraire une approche pragmatique, globale et européenne de ces sujets qui permette à notre pays de retrouver la maîtrise de ses frontières et de mieux intégrer par le travail ceux que nous décidons d'accueillir et qui, en contrepartie de notre accueil, respectent sans réserve nos principes républicains tels que la laïcité ou l'égalité femme-homme.

Cessons les caricatures et prenons les politiques migratoires pour ce qu'elles sont : des sujets de politiques publiques qui méritent d'être traités à froid et avec raison. L'immigration est à la fois un sujet régalien – par la définition d'un dedans et d'un dehors, que matérialise le droit du sol auquel nous sommes attachés – mais également une question économique, sociale et humanitaire, surtout quand sa non-maîtrise pèse principalement sur les plus fragiles, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Une question régalienne, tout d'abord, en redonnant aux pouvoirs publics (national et européen) la maîtrise de leurs frontières. Comme n'importe quel autre Etat, la France a le droit de décider qui elle admet sur son territoire, de savoir qui y est présent, de définir les règles de son projet collectif et d'en exclure ceux qui ne les respectent pas, en collaboration avec ses partenaires européens.

Une question économique et sociale, ensuite, parce qu'en réalité, ses conséquences pèsent principalement sur les plus fragiles, chez l'accueillant comme parmi les accueillis.

Ce constat doit nous amener à la fois à conditionner l'immigration au travail et dans le même temps à faire preuve d'une plus grande fermeté encore à l'égard de ceux qui rompent le pacte d'accueil.

Il n'y aurait ni humanisme ni courage à se cacher à nous-mêmes ces réalités. Pas plus qu'il n'y aurait de lucidité à faire fi des besoins de notre économie et de nos services au public en travailleurs et compétences. 10% des médecins exerçant dans nos hôpitaux ont été formés à l'étranger et qui peut raisonnablement penser qu'aujourd'hui les secteurs de l'aide à domicile, de la restauration, du bâtiment ou de la sécurité privée peuvent fonctionner sans travailleurs immigrés alors même que 350 000 offres d'emplois sont aujourd'hui non pourvues et que ce chiffre doublera d'ici 2030 ? Mais nous devons également accompagner ceux des immigrés à qui nous avons accordé un droit au séjour à trouver leur place et accéder à l'autonomie tout en améliorant notre système de formation pour répondre aux besoins non satisfaits du marché du travail.

Une question humanitaire, enfin. Compte tenu de l'accroissement des désordres du monde, la demande d'asile va croître dans les années à venir. Mais cela ne peut fonctionner que si le pays d'accueil est en capacité d'offrir des opportunités au nouveau venu sans dégrader celles qu'il doit à ses propres citoyens.

Alors dans cette perspective, cessons de considérer l'immigration comme une chance ou une malchance en soi : c'est un phénomène qu'il faut maîtriser et utiliser avec intelligence en fonction de besoins économiques. Et nous n'y parviendrons que si nous parvenons à articuler les besoins de notre économie et choisir les entrées sur notre territoire, c'est-à-dire en définissant des filières d'immigration économiques choisies qui conditionnent le droit au séjour sur le territoire national. Lier l'immigration à l'occupation d'un emploi, c'est répondre aux besoins de nos entreprises, garantir la soutenabilité sociale de l'immigration et créer de réelles conditions d'intégration.

C'est pourquoi nous sommes favorables à la préférence travail.
C'est aussi la raison pour laquelle nous considérons qu'il faut passer d'une immigration majoritairement familiale et subie à une immigration principalement économique et pilotée, véritable condition de l'intégration.

Enfin, parler d'immigration, c'est aussi affirmer des principes intangibles. Nous refusons la suppression du droit du sol sur le territoire hexagonal. C'est un intangible dans notre parti.

Axe 1 : La révolution du travail : adopter la préférence travail

1 | Pour répondre au mieux aux besoins de notre économie en matière d'immigration, la définition des profils et des volumes recherchés doit être confiée aux acteurs économiques et partenaires sociaux

Ceux-ci seront intégrés au conseil d'administration de l'OFII et définiront avec l'Etat des orientations et quotas qui seront soumises au vote du Parlement.

2 | L'instauration d'un système d'admission par points

sur critères objectifs comme cela peut exister au Canada (qualifications, âge, maîtrise du français, offre d'emploi ferme, etc.) permettra d'établir la correspondance entre les besoins exprimés et les demandes.
Sur la base des besoins définis par les partenaires sociaux et votés par le Parlement, un vivier d'offres d'emploi sera créé et accessible depuis l'étranger.
Le système d'immigration à points doit pouvoir être modulés selon le respect par pays d'origine de demandes de Laisser passer consulaire. Les demandes provenant de pays coopératifs pourraient ainsi être bonifiées.

3 | Simplification de la vie administrative des étrangers travaillant régulièrement sur le territoire

Réforme de l'accès en préfecture avec notamment l'externalisation de la préparation des dossiers d'octroi et le renouvellement des titres de séjour en amont pour éviter l'attente sur site. La logique doit être qu'une personne immigrée travaillant régulièrement en France puisse continuer à le faire et n'ait pas sa situation menacée par les démarches administratives.

4 | Réalisation d'un contrôle annuel de la réalité des études pour l'immigration étudiante, qui ne fait aujourd'hui principalement

l'objet de vérification qu'au moment de la délivrance du titre, et articulation des priorités des ministères de l'enseignement supérieur, de l'intérieur et des affaires étrangères pour un réel pilotage de l'immigration étudiante. Il s'agit d'améliorer le niveau des profils retenus et leur correspondance aux besoins académiques, économiques et diplomatiques (soft power) français. Le retour des étudiants dont les compétences ne sont pas recherchées en France mais peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine doit être facilité.

5 | Durcir les règles du regroupement familial :

allongement du délai de présence du conjoint de 18 à 24 mois, renforcement des conditions de maîtrise du français pour les membres de la famille à l'étranger, des conditions de logement et de ressources pour le membre en France.

6 | Suppression du délai d'autorisation de travail (aujourd'hui 6 mois) pour les demandeurs d'asile de pays à très forte présomption de l'asile, allongement de ce délai pour les pays sûrs.

Axe 2 : Assécher l'immigration clandestine

Une des premières conséquences de la création d'une filière d'immigration de travail assumée, c'est l'assèchement de l'immigration clandestine. Une grande partie de celle-ci est le fait du basculement d'immigrés entrés légalement mais qui se sont maintenus en dépit des règles. Pour que l'immigration de travail fonctionne, il ne peut y avoir aucune tolérance pour les zones grises alimentées par le travail au noir ou la délinquance.

7 | Cessation du versement de toute prestation sociale à l'expiration du titre de séjour, ce n'est aujourd'hui pas le cas.

8 | Assortiment de toute condamnation pour délit d'un étranger en situation irrégulière d'une interdiction de territoire

(aujourd'hui réservée aux délits passibles de plus de 3 ans de prison) déclenchant rétention ou assignation à résidence le temps de la mise en œuvre de la procédure d'expulsion.

9 | Augmentation du délai de rétention administrative,

actuellement de 90 jours, et accélération des procédures d'expulsion pour les étrangers condamnés pour actes criminels ou appartenance à une organisation criminelle (comme en Allemagne). Création de 3000 places supplémentaires à l'horizon 2030 grâce à la simplification des procédures administratives de construction.

10 | Rendre plus opérationnelle la " border force " :

Créer un état-major national et des états-majors régionaux, réunissant toutes les responsables de toutes les forces concourant à la protection de nos frontières (forces de l'ordre et notamment la PAF, douanes, services de renseignement) pour piloter opérationnellement notre action et renforcer le contrôle de nos frontières.

11 | Les sanctions contre les employeurs d'immigrés irréguliers seront renforcées (interdiction de gérance)

12 | **Réformer l'AME** en mettant en œuvre les recommandations du rapport Evin-Stefanini.

13 | Promotion d'une diplomatie migratoire européenne et renforcement de la lutte contre les passeurs :

- Transposition intégrale du Pacte asile et migrations qui prévoit une nouvelle procédure de filtrage aux frontières de l'Union européenne, afin d'accélérer le traitement des demandes d'asile pour les personnes peu susceptibles de l'obtenir.
- Pression à la modification de la directive " Retour " afin de limiter le délai de retour volontaire dans le cadre des OQTF.
- Promotion d'une diplomatie migratoire européenne permettant de faire pression sur les pays de départ comme sur les pays de retour et initiation de partenariats globaux traitant conjointement des questions d'aide publique au développement, d'immigration et de commerce.
- Poursuivre la réduction des délais d'instruction de l'asile et continuer à lutter contre son dévoiement, notamment jurisprudentiel.
- Poursuivre la lutte contre les passeurs ; alignement des sanctions sur celles prévues pour la traite d'êtres humains.

04 VALEU
REPUB

DONNER À LA RÉPUBLIQUE
LES ARMES POUR SE DÉFENDRE,
COMBATTRE LES DISCRIMINATIO

RS
LICAINES

ONS

Groupe de travail conduit par Nadia Hai

La France est une exception. Plutôt que le choix du communautarisme, la France, à l'inverse, a fait le choix ambitieux de l'universalisme.
Ce choix est clair : ne reconnaître qu'une communauté, la communauté nationale, et permettre à chacun, en son sein, d'y vivre et d'y choisir son destin.
L'universalisme, c'est ne privilégier et ne sanctionner personne, selon son nom, son genre, son origine, sa couleur de peau, son orientation sexuelle ou sa foi.
La République, c'est donner sa chance à toutes et tous, en étant jugé exclusivement selon son travail et son talent.

Alors, notre République se fonde sur des principes très clairs, affichés sur le fronton de tous les bâtiments publics.

La Liberté : elle est notre cap.
C'est celle qui permet à chacun de choisir librement sa vie et garantit l'émancipation.
C'est la liberté de conscience, de réfléchir et de faire ses choix, sans subir de pression ou d'influence.
C'est la liberté d'affirmer qui l'on est sans crainte, d'affirmer son orientation sexuelle sans risque, de vivre sa foi sans danger.
C'est la liberté d'expression, de pouvoir dire ce que l'on veut, croire ce que l'on veut, de rire, se moquer, caricaturer, blasphémer même.

L'égalité : elle est notre bouclier.
C'est elle qui protège chacun contre les discriminations, les conservatismes et l'obscurantisme.
C'est l'égalité entre les femmes et les hommes, indissociable du combat de notre parti et de notre famille politique.
C'est l'égalité qui donne sa chance à chacun et garantit à toutes et à tous la tranquillité et la confiance pour mener sa vie.

La fraternité : elle est notre lien.
C'est le terreau du vivre ensemble, le respect de chacune et de chacun.
C'est l'attention que nous portons les uns et aux autres.
C'est une Histoire dont chaque page doit pouvoir être connue et enseignée.
C'est cette capacité à agir en commun et déplacer ensemble les montagnes.

Liberté. Égalité. Fraternité. Et comme une synthèse de ces trois valeurs fondamentales s'en trouve une quatrième : la laïcité.
Loin d'être l'entrave décriée par ses détracteurs, la laïcité protège et garantit les droits et les libertés de toutes et tous. Elle offre à la France une des ressources les plus précieuses : l'unité. L'unité derrière la République.

Le parti Renaissance sera toujours celui des valeurs de la République et de la laïcité. Nous en défendrons avec clarté et sans réserve le sens et la lettre. Nous serons intransigeants et refuserons toute compromission avec ceux qui tentent de diviser les Français.

Car la réalité est là : ceux qui tentent de dévoyer la laïcité et de la dénoncer promeuvent un programme de ségrégation et de division.
Un programme qui divise nos concitoyens exclusivement en fonction de leur couleur de peau ou de leurs croyances.

Un programme politique, profondément dangereux, qui vise à instiller le doute dans ce que représente la République, la défiance vis-à-vis de nos lois et le relativisme vis-à-vis de nos valeurs.
Un programme politique qui souhaite annihiler les droits et les libertés de beaucoup, notamment des femmes.

Ce programme politique a des noms : le communautarisme, le séparatisme, l'entrisme. Il est nourri par l'islamisme et menace profondément notre société et notre sécurité.

Depuis 2017, cela a changé. Pour la première fois, un Gouvernement s'est attaqué frontalement à la question du communautarisme et du séparatisme dans notre société.
Une loi importante, la loi confortant le respect des principes de la République, dite " loi séparatisme " a été adoptée en 2021, et a permis de grandes avancées comme la création d'un délit de séparatisme ou encore la possibilité de fermer plus facilement certains lieux de culte ou certaines associations.
D'autres décisions claires et fermes ont été prises depuis, parfois après des années d'indécision et de louvoiement, comme l'interdiction du port de l'abaya et du qamis à l'école. D'autres engagements ont été pris à l'école pour enseigner et transmettre la tolérance, affirmer la fin du " pas de vague " et permettre des sanctions immédiates contre tous les élèves qui défieraient nos lois.

Et ce que montre l'abaya est clair.
D'une part, les séparatistes et les islamistes ne cessent de se réinventer et de trouver de nouvelles façons de nous tester, de défier nos règles et nos lois.
D'autre part, il se trouvera toujours des bonnes âmes qui, par naïveté ou manque de courage, préfèreront composer avec les séparatistes et minimiser le risque qu'ils représentent plutôt que de les combattre.

Il ne s'agit en aucun cas de mener une guerre aux religions ni à une religion en particulier. Au contraire, ceux qui attaquent les lois de la République sont les premiers à alimenter les haines et les divisions.

Avec le parti Renaissance, nous mènerons une guerre intransigeante contre toutes les formes de séparatisme, pour défendre la laïcité, la liberté de conscience, l'émancipation et l'égalité – notamment l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection de l'enfance.

Nous mènerons un combat sans relâche contre tous ceux qui excluent ou marginalisent et discriminent nos concitoyens selon leur origine, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur prénom. C'est cela aussi se battre pour la République.

Le groupe de travail tient à ajouter que notre action en faveur des valeurs républicaines doit également passer par des mesures claires, notamment en matière de politique de la ville, d'accompagnement social et éducatif… Si ces enjeux n'entraient pas dans le cadre de cette convention thématique, ils seront abordés dans les prochaines conventions du parti.

Axe 1 : Affirmer les valeurs de la République et protéger notre enfance et notre jeunesse

Dans certains quartiers, des groupes refusent les lois de la République et veulent imposer des lois religieuses et des principes contraires à nos valeurs fondamentales. Le rapport lancé sur l'entrisme des frères musulmans, à la demande du Président de la République, et publié la semaine dernière tire la sonnette d'alarme.

Le discours des Mureaux et la loi séparatisme, adoptée en 2021, ont été des prises de conscience et des avancées majeures pour enfin permettre à la République de se défendre et de répliquer face à l'entrisme islamiste et aux menaces qui pèsent sur nos principes républicains.

Le premier axe de travail du groupe est donc de lutter contre le séparatisme et l'endoctrinement dès le plus jeune âge et de défendre résolument nos valeurs, et en particulier l'égalité entre les hommes et les femmes et la protection de l'enfance.

1 | Mettre en œuvre les Cellules d'appui pédagogique pour mettre fin à l'autocensure de nos professeurs

LE PROBLÈME : Certains enseignants ont parfois des craintes à aborder certains sujets dans leurs classes, notamment en cours d'histoire. Or, il ne peut y avoir aucune page de notre Histoire qui soit passée sous silence en classe.
NOTRE SOLUTION : Nous proposons que les Cellules d'appui pédagogique proposées par Gabriel Attal puissent être mises en œuvre. En cas de difficulté ou de crainte, un professeur pourra faire appel à ces cellules et un autre enseignant pourra venir l'aider à préparer et faire le cours avec lui.

2 | Donner, dans la fonction publique, la possibilité à l'employeur de porter plainte pour le compte d'un fonctionnaire

Cette mesure, portée dans une proposition de loi déposée par la députée Violette Spillebout va permettre de garantir la protection de certains agents, notamment quand ils font l'objet de menace liées à des volontés de séparatisme.

3 | Pour lutter contre le risque d'endoctrinement, mettre en place des heures pour la formation à l'esprit critique au collège et au lycée

L'un des grands défis pour faire face à la radicalisation, aux tentatives d'emprise et d'endoctrinement est de donner des armes aux jeunes pour développer leur esprit critique, être capable de distinguer une opinion d'un fait et apprendre le dialogue respectueux. Dans la lignée des cours dit " d'empathie ", essentiels pour apprendre le vivre ensemble, nous proposons la mise en place de temps dédiés à la formation à l'esprit critique au collège et au lycée.

4 | Protéger les enfants des instrumentalisations et du prosélytisme, en interdisant le voilement des enfants

Renaissance défend la liberté de conscience et la liberté de culte. En ce sens, nous nous opposons à ceux qui voudraient qu'une femme décidant librement par elle-même de porter le voile soit interdite de le faire.

Mais pour que ce choix soit réel, pour que la décision soit prise librement, elle ne peut être imposée dès l'enfance.

Or, le récent rapport sur l'entrisme des " frères musulmans " remis au Gouvernement alerte sur " *l'augmentation massive et visible de jeunes filles portant le voile*. " Un phénomène de voilement concernant des enfants de " *parfois 5-6 ans* ", alimenté par une offensive " *wahabo-salafiste* ".

Le rapport évoque un phénomène présent sur l'ensemble du territoire national mais pas encore " *endémique* ". C'est donc qu'il est encore temps d'agir.

Aussi, nous proposons d'interdire le port du voile pour les enfants dans l'espace public. Cette mesure est portée de longue date par des membres de notre parti politique, comme Aurore Bergé, Constance Le Grip ou Laure Miller. Elle l'a été également par des responsables politiques de droite comme de gauche, au nom de la protection de l'enfance.

Les travaux réalisés concernant cette proposition indiquent que c'est au titre de la protection de l'enfance que les enjeux juridiques de cette mesure doivent être abordés. Concernant l'aspect pratique, à la différence de l'application de l'interdiction du port de la burqa dans l'espace public, qui sanctionne les personnes qui portent la burqa, ce sont les parents des fillettes concernées qui seront sanctionnés.

5 | Créer un délit de contrainte au port du voile

Forcer une femme à porter le voile, c'est atteindre à sa dignité. C'est un signe d'emprise et une violence. Aussi, nous proposons de créer un délit de contrainte au port du voile contre les personnes qui forcent à se voiler.

Axe 2 : Renforcer la lutte contre le séparatisme avec une loi contre l'entrisme islamiste

La loi de 2021 sur le séparatisme a été une première pierre fondamentale et c'est la première fois que l'État s'est attaqué de manière aussi claire à ce défi. Cependant tous les acteurs de terrains et les élus locaux interrogés insistent sur la nécessité d'aller plus loin.
Si les mesures votées ont ouvert la porte, elles ne suffisent pas à contrer les discours radicaux et les contestations des lois de la République par certains.

Nous refusons de voir certains quartiers tomber à la dérive ou d'accepter le silence en échange d'une forme de calme lâche.
Aussi, nous proposons l'établissement d'une deuxième loi, intitulée loi contre l'entrisme islamiste, qui permettrait d'agir plus rapidement et de contrer, notamment, les discours radicaux en ligne.

6 | Créer un délit d'entrisme qui complètera le délit de séparatisme

Aujourd'hui, le délit de séparatisme pénalise les intimidations, menaces ou violences à l'encontre des agents publics afin de déroger à certaines lois de la République. C'était une étape essentielle et nécessaire. Ce délit doit être complété par un délit d'entrisme sanctionnant l'appel à refuser les lois de la République ou la volonté d'imposer dans un territoire ou une association des règles contraires à celles de la République.

7 | Renforcer le contrôle du financement étranger des lieux de culte

Afin de limiter au maximum les ingérences étrangères, nous proposons d'abaisser le régime de déclaration obligatoire de déclaration des dons et financements venus de l'étranger de 10 000€ à 1000€.

8 | Mettre en œuvre un contre-algorithme sur les réseaux sociaux pour lutter contre les contenus séparatistes

LE PROBLÈME : Les études montrent que des biais algorithmiques forts existent sur les réseaux sociaux, pouvant conduire à la promotion où l'accès extrêmement facile à des contenus séparatistes – ou plus généralement faisant l'apologie de la haine, des discriminations, du racisme, de l'antisémitisme et de l'ultra-violence.
NOTRE SOLUTION : Nous proposons de procéder en deux temps. Dans une première phase, nous proposons de doter l'ARCOM de moyens d'analyse et de scan des algorithmes employés par les réseaux sociaux. Ces " contre-algorithmes " vont permettre de faire un diagnostic complet et étayé de la situation. Dans un second temps, si les biais sont confirmés, et notamment en nous appuyant sur le DSA et ses dispositions sur les " risques systémiques ", nous proposons de demander aux plateformes de faire les modifications nécessaires voire des les y contraindre.

9 | Accélérer les dissolutions d'associations refusant les valeurs de la République

La procédure actuelle de dissolution des associations est particulièrement lente et passe par un décret en conseil des ministres. Nous souhaitons qu'elle puisse être plus rapide pour réagir plus immédiatement face au séparatisme et à l'entrisme.

Axe 3 : Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations, notamment au travail

Affirmer les principes de la République, c'est également se battre pour que chacun ait les mêmes chances, et refuser vigoureusement toute forme de discriminations.

Sans une action résolue en la matière, c'est toute la promesse républicaine qui s'effondre et la confiance en notre pays qui est remise en cause.

Lutter contre les discriminations, c'est aussi éviter les tentatives de récupération cyniques de ceux qui alimentent toutes les fake news sur la laïcité à des fins électoralistes. C'est protéger nos compatriotes musulmans, victimes du tombereau de haine de ceux qui confondent sciemment islam et islamisme. C'est protéger nos compatriotes juifs, alors que l'antisémitisme explose.

Renaissance doit être le parti de la lutte contre toutes les formes de discriminations et continuer à proposer des solutions neuves, innovantes, efficaces. C'est cela notre différence : choisir les solutions et l'efficacité plutôt qu'exciter les haines et diviser les Français.

Il n'y a pas de République forte sans lutte contre les discriminations solide.

Le nœud du problème réside aujourd'hui dans un constat simple : nous nous sommes dotés d'un arsenal juridique solide en matière de lutte contre les discriminations, mais les recours restent trop complexes et les capacités à obtenir réparations trop limitées. Nous devons faire sauter ce verrou et permettre à chacun de faire entendre ses droits.

10 | Lancer des campagnes de testing collectif en milieu professionnel et publier les résultats

Doter la DILCRAH d'un service de testing organisé et lancer une campagne de testing en milieu professionnel massif. Concrètement, il s'agit de répondre à des vraies annonces d'emploi avec des faux CV et mesurer, à niveau d'étude égal, les différences dans les réponses reçues.
Les entreprises ayant de mauvais résultats seront contactées et nous exigerons la mise en œuvre de plans d'actions pour y remédier.
Nous publierons également, en transparence, les résultats de ces testings et les mesures décidées par les entreprises.
Nous procèderons chaque année à des testings aléatoires pour des entreprises de toutes tailles.

11 | Permettre le testing individuel pour avoir une preuve de sa discrimination

Le testing individuel vise à établir l'existence d'une discrimination et, ainsi, à ouvrir la voie à la réparation pour la victime. Il s'agit, pour une personne qui s'estime discriminée, de demander l'envoi d'une candidature similaire à la sienne mais dénuée du critère potentiel de discrimination. Ces testings sont reconnus dans le code pénal comme des preuves de discrimination.
La DILCRAH sera en charge de piloter ces testings.
Cette mesure figurait notamment sur la proposition de loi déposée lors de la précédente législature par Marc Ferracci.

12 | Rendre effective la visite d'un lieu de mémoire pour chaque élève au cours de sa scolarité

Visiter un lieu de mémoire, c'est bien souvent commencer à comprendre et c'est l'une des meilleures manières de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de haine. Cette mesure, d'ores et déjà annoncée, peine à se mettre en œuvre. Nous devons fixer un cadre plus clair et veiller rigoureusement à son respect. Nous souhaitons que par deux fois dans leur scolarité, en 5e et en 2nde, que chaque collégien et lycéen puisse visiter visite d'histoire ou de mémoire liée à l'esclavage, au racisme ou l'antisémitisme.

13 | Renforcer les moyens de surveillance et la dissolution des groupuscules d'ultra-droite et d'ultra-gauche

Nourri d'idéologie extrémiste, les groupes d'ultra-droite promouvant la haine et les discriminations pullulent. D'autres, à l'ultra-gauche, appellent à la violence sous prétexte de lutte contre le fascisme. Toute forme de complaisance avec l'un ou l'autre est à la fois injuste et indigne. Nous souhaitons donc renforcer leur surveillance, alors que plusieurs d'entre eux sont particulièrement violents, et accélérer leurs dissolutions.

UNE **RÉPUBLIQUE FERME,**
UNE **FRANCE APAISÉE.**

RENAISSANCE
FRANÇAISE ET EUROPÉENNE